



COMPÉTITIONS

REGLEMENT COMPETITIONS DEPARTEMENTALES JEUNES – U18-U19

PAGE 1/4

Avant-propos : Par souci de simplification, pour toutes les dispositions des présents règlements relatives aux licenciés, c'est le genre masculin qui est utilisé mais il va de soi que les deux sexes sont concernés, sauf dispositions particulières.

1. Organisation générale

La Commission Départementale Jeunes est chargée de la gestion de ces championnats.

Les dispositions des Règlements Généraux de la F.F.F., de la Ligue Nouvelle-Aquitaine sont applicables à ces championnats, sauf particularités précisées dans ce présent texte.

Ce championnat est organisé en une phase sous forme de match « aller – retour ».

2. Participant à ces championnats

Départemental 1 : 1 poule de X équipes suivant les engagements.

3. Peuvent participer à ces championnats

Les joueurs de catégorie d'âge U19, U18, **3** U17.

NOTA : Aucun joueur de la catégorie U 20 ne participer à cette compétition.

En cas de non-respect de ces obligations, le club fautif pourra avoir match perdu par pénalité dans les conditions fixées à l'article 171 des R.G. de la F.F.F.

4. Accessions - Rétrogradations

Nouvellement créer et suivant l'évolution des compétitions des championnats U18-U19, il pourra être envisagé des accessions-rétrogradations.

5. Attribution des points

Pour tous les matchs de championnats, l'attribution des points se fera de la façon suivante :

- ⇒ Match gagné 3 points ;
- ⇒ Match nul 1 point ;
- ⇒ Match perdu 0 point ;
- ⇒ Forfait, pénalité retrait d'1 point.

En cas d'égalité de points dans une poule, le classement des clubs est effectué en tenant compte :

- a) De la différence entre les buts marqués et concédés lors des matchs joués entre les clubs ex-aequo ;
- b) De la différence entre les buts marqués et concédés sur l'ensemble de l'épreuve ;
- c) Du plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble de l'épreuve ;
- d) Du quotient du plus grand nombre d'éducateurs formés sur la catégorie concernée sur la saison en cours.

6. Composition des poules

Départemental 1 : 1 poule de X équipes suivant les engagements.

7. Calendriers et Heures des matches (samedi)

- a) Horaire officiel : 15h00
- b) Lever de rideau : 13H00

NOTA : Toute demande de changement de date ou d'heure pour une rencontre de championnat, coupe ou challenge doit être effectuée par le club via FOOTCLUBS dans un délai minimum de 3 jours avant la rencontre concernée. Cette demande est soumise à l'accord du club adverse qui annoncera sa décision via FOOTCLUBS. L'organisme compétent pourra ensuite officialiser le changement.

8. Encadrement et Banc de touche



COMPÉTITIONS

REGLEMENT COMPETITIONS DEPARTEMENTALES JEUNES – U18-U19

PAGE 2/4

Educateur ayant le DF Coach jeune, dérogation exceptionnelle jusqu'au 30/06/2027 en autorisant un CCFI SENIOR.

9. Ballon

Le ballon est de taille 5.

10. Temps de jeu

90 minutes (2 fois 45 minutes).

11. Dispositions diverses

a) Remplacement des joueurs

- ⇒ Les joueurs remplacés peuvent à nouveau entrer en jeu en application de l'article 24 A des R.G. de la LFNA et son annexe 3.

b) Exclusion temporaire

- ⇒ L'exclusion temporaire s'applique à ces championnats dans le cadre de l'article 37 des R.G. de la LFNA.

c) Equipement - Numérotation des maillots

- ⇒ Les maillots devront être numérotés de 1 à 11 pour les joueurs titulaires, et de 12 à 14 pour les remplaçants.

Nota : une seule équipe par club peut participer aux championnats départementaux U18-U19

12) Cas Non prévus

Tous les cas non prévus dans le présent règlement sont réglés par la commission compétente conformément aux Règlements Généraux de la Fédération Française de Football et de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine.

13. Feuille de match (annexe 1)



ANNEXE 1

[illegible]



COMPÉTITIONS

REGLEMENT COMPETITIONS DEPARTEMENTALES JEUNES – U18-U19

PAGE 4/4

N° Match :
Compétition :
Journée ou Tour :
Date :/...../.....

Poules :
A H.....

RESERVES D'AVANT MATCH

Signature des capitaines ou dirigeants
responsables (pour l'équipe)

Signature de l'arbitre

ANNEXE FEUILLE DE MATCH

OBSERVATIONS D'APRES MATCH

Signature des capitaines ou dirigeants
responsables (pour l'équipe)

Signature de l'arbitre

RESERVES TECHNIQUES A TRANSCRIRE PAR L'ARBITRE

Signature des capitaines ou dirigeants
responsables (pour l'équipe)

Signature de l'assistant concerné

Signature de l'arbitre